

Accord-cadre relatif à l'action conjointe de la Région et du réseau des Missions Locales pour l'insertion des jeunes en Nouvelle-Aquitaine Période 2022 -2024

Entre, d'une part, la Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président

Et, d'autre part,

le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine constitué de 43 Missions Locales et de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) représentées par leurs président.e.s

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Région Nouvelle-Aquitaine cultive un partenariat de longue durée, ambitieux, avec le réseau des Missions Locales. Ce partenariat repose sur la reconnaissance par la Région d'un réseau de service public déployé en proximité dans les territoires, fédérant les acteurs institutionnels économiques et sociaux autour des élus locaux, pour conduire des projets en faveur des jeunes entrant dans la vie active, qui répondent aux besoins et enjeux identifiés localement.

Après plusieurs mois de concertation et de travaux communs, la Région Nouvelle-Aquitaine propose un nouvel accord-cadre relatif à l'insertion des jeunes et à l'action des Missions locales pour la période 2022-2024.

Un diagnostic partagé fait ainsi ressortir l'accroissement de la fragilisation de notre jeunesse, mis en lumière par la crise sanitaire de 2020. Depuis 2019, les Missions locales constatent une augmentation du nombre de jeunes reçus en premier accueil avec davantage de jeunes « dits » décrocheurs. Dans le même temps, la précarisation des jeunes s'est renforcée, tant au niveau des besoins de subsistance que des problématiques de santé. De même, les inégalités face à l'accès et aux usages du numérique se sont accentuées. L'évolution des comportements suscite aussi l'attention, avec le constat d'une plus grande volatilité des projets et de

l'engagement des jeunes dans les actions proposées. Les difficultés de mobilité et d'accès au logement demeurent des freins vers la formation et l'emploi.

Face à ces constats, la Région et le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine conviennent de poursuivre leurs actions communes en renforçant 3 priorités :

1. le développement de l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes,
2. l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, en agissant de manière globale sur les freins d'accès à leur insertion,
3. l'évolution et l'adaptation des modes d'intervention des Missions Locales dans les territoires.

Par ces priorités, la Région et le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine portent l'ambition commune de développer une culture de persévérance tout au long du continuum mobilisation-formation-emploi et de promouvoir l'engagement durable de chaque jeune dans un parcours de réussite choisi et épanouissant.

Ces priorités s'inscrivent dans les engagements pris par la Région dans le cadre de la feuille de route Néo Terra pour une transition écologique et énergétique (votée le 9 juillet 2019 en séance plénière). L'enjeu est notamment de répondre aux Objectifs Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030.

Contexte

La Nouvelle-Aquitaine, plus grande région métropolitaine par sa superficie, se caractérise par une forte diversité socio-démographique, source d'importants enjeux pour son développement territorial.

Au 1^{er} janvier 2019, les jeunes âgés de 16 à 25 ans étaient au nombre de 656 602 et représentaient 11% de la population régionale. Cette tranche d'âge est plus concentrée géographiquement dans les aires urbaines : 25% des jeunes résident en effet dans une des 10 plus grandes villes de Nouvelle-Aquitaine. Cette surreprésentation est en grande partie liée à la présence de pôles universitaires : ainsi, les 3 pôles urbains de Bordeaux, Limoges et Poitiers concentrent environ 1 jeune sur 7. En corollaire, on observe depuis plusieurs années une tendance à la baisse des taux de scolarisation en milieu rural.

Parmi la population des 15-24 ans sortis du système scolaire en 2019 (soit 35% de la classe d'âge), 22% n'ont aucun diplôme. Sur la part des moins de 20 ans, 45% ont arrêté leurs études sans obtenir de diplôme. Pour ces jeunes, la problématique de la qualification est particulièrement prégnante, le chemin jusqu'à l'emploi difficile et l'accès à l'autonomie incertain.

Depuis leur création en 1982, sur la base des préconisations du rapport de Bertrand SCHWARTZ, dans un contexte où s'affirme le chômage de masse qui concerne particulièrement les jeunes, les Missions Locales sont devenues un réseau national essentiel à la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Elles sont positionnées par les pouvoirs publics en tant qu'acteurs pivots de l'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi, par leur appréhension globale des conditions à réunir pour assurer le chemin vers l'autonomie.

Créées à l'initiative des collectivités locales et de l'Etat, elles développent une intervention globale au service des jeunes sortis du système de formation initiale, afin de réduire les freins à leur insertion.

Entre 2018 et 2020, période d'application d'un 1^{er} accord-cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau, les 43 Missions Locales qui constituent ce dernier ont accompagné en moyenne annuelle 92 200 jeunes, dont 37 600 reçus en 1^{er} accueil. Les 1300 professionnels du réseau, répartis dans 590 lieux d'accueil, ont réalisé près de 530 000 entretiens en 2020. Le profil des jeunes accueillis était le suivant :

- 57% avaient entre 18 et 21 ans,
- 19% étaient mineurs,
- 83 % des jeunes accueillis entrent dans la catégorie des « NEET » (ni en emploi, ni en études, ni en formation),
- 37% n'étaient détenteurs d'aucun diplôme,
- 47% n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi,
- 26% résidaient en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et 9% en Quartier Politique de la Ville (QPV).

Sur la même période, qui a vu s'affirmer la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle, amplifiée par le Pacte régional d'investissement dans les compétences signé avec l'Etat, les Missions Locales ont contribué à la mobilisation pour le développement de l'accès des jeunes à la formation et à la qualification. Malgré un contexte bouleversé par la crise sanitaire et ses conséquences, cette mobilisation a porté de premiers fruits comme en témoigne l'atteinte de l'objectif d'entrées en formation des jeunes fixé à plus de 12 000 en 2021.

L'Association Régionale des Missions Locales, fondée le 2 octobre 2015, a pour objet d'animer, coordonner et fédérer le réseau régional des 43 missions locales de Nouvelle-Aquitaine. Elle est en ce sens un organe facilitateur qui contribue au déploiement des politiques de la Région vers les jeunes.

En 2021, la dynamique entretenue de coopération entre la Région et les Missions Locales, via, notamment, les dialogues de progrès locaux puis les concertations menées avec les Missions Locales, a nourri les constats, les priorités et objectifs partagés dans le présent accord-cadre.

Article 1 - Objet

Le présent accord-cadre a pour objet de fixer, pour la période 2022-2024, les priorités et les objectifs partagés du partenariat entre, d'une part, le réseau des Missions Locales et, d'autre part, la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il propose un cadre de référence à l'action commune en faveur des jeunes néo-aquitains et des territoires, complémentaires aux cadres d'intervention qui, par ailleurs, lient le réseau des Missions Locales avec l'Etat et avec les autres collectivités territoriales et leurs groupements.

Article 2 - Les priorités partagées

Priorité 1 : développer l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes

La Région inscrit la formation professionnelle des jeunes au cœur de ses ambitions. Avec le Pacte régional d'investissement dans les compétences, conforté depuis 2020 par le Plan Jeunes, venu amplifier sa stratégie dans le domaine de la formation, ses mesures récentes en faveur de la sécurisation des parcours professionnels (revalorisation de la rémunération des stagiaires et création de fonds d'aide à la formation), la Région dispose de leviers importants pour former davantage de jeunes, favoriser leur insertion dans l'emploi ainsi que leur évolution professionnelle.

Pour un entrant sur le marché du travail, la détention d'une qualification est un facteur déterminant pour favoriser l'accès rapide puis le maintien dans l'emploi, a fortiori si cette qualification entre en relation avec les besoins de compétences exprimés par les entreprises. En ce sens, le développement de l'accès à la formation des jeunes, en particulier les moins qualifiés, est une priorité centrale et partagée de la lutte contre le chômage. Les Missions Locales ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de cette priorité.

En outre, conformément au plan régional pour « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine, la Région s'engage dans le combat pour l'Égalité et la lutte contre les discriminations.

La Région et le réseau des Missions Locales poursuivent ensemble 3 grands objectifs qui découlent du plan de mobilisation pour l'accès à la formation :

➤ Informer et simplifier pour l'accès du plus grand nombre à la formation

Le choix d'une formation, la compréhension de ses modalités et le recours aux moyens qui permettent d'y accéder sont conditionnés par l'accès à un ensemble d'informations qui vont déclencher une projection dans une situation de formation, puis dans ses bénéfices attendus et, enfin, éclairer une prise de décision individuelle.

L'amélioration de la visibilité et de la lisibilité de l'offre de formation est essentielle au développement de l'accès à la formation. A cet effet, la Région assurera une information précise, accessible et attractive sur son offre de formation.

La Région et les Missions Locales associeront leurs efforts pour diffuser des représentations nouvelles et positives de la formation comme support d'évolution professionnelle et d'épanouissement personnel. Cela passe notamment par :

- des actions de communication adaptées s'appuyant sur des outils et des messages renouvelés,
- l'information sur les taux d'insertion en sortie de formation et sur les perspectives d'emploi,

- l'implication des entreprises qui crédibilisent les bénéfices de la formation,
- la formulation des offres de formation de manière attractive et pédagogique,
- la diversification des vecteurs d'information sur l'offre de formation,
- la mobilisation de moyens permettant à tous les néo-aquitains d'accéder à une information précise et actualisée, quel que soit leur lieu d'habitation,
- l'information sur les droits à la formation et les leviers pour y accéder.

➤ **Accompagner et sécuriser l'accès à la qualification de ceux qui en sont le plus éloignés**

La Région propose des modalités de formation et des mesures d'accompagnement adaptées à la diversité des situations professionnelles et des trajectoires de vie.

La Région et les Missions Locales porteront ensemble l'ambition de rénovation des parcours de formation et des dispositifs d'accompagnement des apprenants, dans l'objectif de sécuriser les trajectoires individuelles pendant la formation et pour l'accès à l'emploi. A cet effet, en plus de favoriser l'accès à la formation, les partenaires s'accordent sur la nécessité de créer les conditions de la persévérance et de la réussite en formation.

En ce sens, la Région et les Missions Locales s'attacheront à encourager et soutenir le maintien ou le retour en scolarité des jeunes exposés aux risques de décrochage, repérés notamment dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'Appui aux décrocheurs (PSAD). Par ailleurs, la Région demeurera attentive au renforcement et à la mise en cohérence des mesures qui répondent spécifiquement aux besoins des jeunes (amorces de parcours, habilitations de service public, obligation de formation, contrat d'engagement jeunes...).

La sécurisation des parcours de formation passe également par :

- l'articulation entre les Missions Locales et les offres de services des habilitations de service public qui proposent un accompagnement et une prise en charge des conditions indispensables à la réalisation des parcours de formation, l'hébergement et la restauration,
- le renforcement des liens entre les Missions Locales et les organismes de formation afin de faciliter l'accompagnement des stagiaires tout au long du parcours, notamment en levant les problèmes périphériques à la formation,
- l'information auprès des jeunes sur la rémunération et le Fonds de sécurisation des parcours dont ils peuvent bénéficier,
- le recours aux dispositifs favorisant l'accès ou le maintien en formation des jeunes en situation de handicap. Cet effort s'inscrira dans une montée en compétences sur le repérage pour mieux les anticiper, des situations de handicap, afin de proposer un accompagnement adapté et de sécuriser l'entrée en formation,
- le recours aux dispositifs et mesures permettant de repérer, de prévenir et de lutter contre les situations d'illettrisme et d'illectronisme des jeunes,
- la facilitation de l'expression des jeunes sur leurs attentes pour un recours plus aisé aux ressources de formation et d'accompagnement.

➤ **Assurer la transition de la formation à l'emploi des jeunes**

Chaque jeune poursuit un parcours singulier l'amenant à associer différentes expériences de formation, initiale et continue, d'emploi, de stage ou encore

d'engagement citoyen. Les conseillers des Missions Locales accompagnent les jeunes pour assurer la meilleure fluidité et la progressivité dans les trajectoires, afin d'assurer l'accès durable à l'emploi et, par voie de conséquence, à l'autonomie. La Région, pour sa part, vise à concevoir et articuler les dispositifs et les actions de telle manière à en favoriser les liaisons et d'assurer les continuités dans les parcours, de la formation à l'emploi, mais aussi à coordonner les acteurs impliqués dans ces parcours.

La Région et le réseau des Missions Locales combineront leurs démarches visant à impliquer les entreprises dans la diffusion de la connaissance des métiers, dans la formation, notamment par le biais de contrats en alternance et dans l'intégration des jeunes dans l'emploi.

Cela passe par :

- l'encouragement des jeunes à utiliser la plateforme régionale Talents d'ici, vecteur de mise en relation sur des offres d'emploi, notamment pour les jeunes stagiaires de la formation professionnelle et sortants de formation,
- la mobilisation des ressources d'information sur les métiers (outils de démonstration, périodes de mise en situation professionnelle, ambassadeurs métiers...etc.) afin d'ouvrir le champ des possibles,
- promouvoir et accompagner les parcours de formation par alternance, dans le cadre de l'apprentissage notamment,
- le développement des liens croisés entre les Missions Locales, les organismes de formation et les entreprises, afin de fluidifier la transition de la formation à l'emploi.

Pour un certain nombre de jeunes, l'entrée dans la vie active se construit également en lien avec un projet de création d'activité. La Région et le réseau des Missions Locales s'attacheront à créer les conditions de l'information et de l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'entrepreneuriat aux fins de reprise ou de création d'activité. Des actions de sensibilisation pourront notamment être déployées en s'appuyant sur les partenariats régionaux et locaux identifiés et sur les expériences réussies en la matière.

Priorité 2 : Accompagner la prise d'autonomie des jeunes en agissant de manière globale sur les freins d'accès à l'insertion

S'ils partagent une ambition commune pour favoriser l'insertion professionnelle durable et de qualité des jeunes néo-aquitains, la Région et le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine conçoivent ensemble d'agir globalement pour créer les conditions de cette insertion et rassembler les différents supports de l'autonomie. C'est en ce sens qu'ils conviennent d'intervenir complémentirement dans les domaines suivants :

➤ Les actions en matière de santé et de prévention

Les 43 Missions Locales sont des acteurs de proximité qui développent des projets de santé et de prévention à destination des jeunes de 16 à 25 ans qu'elles accompagnent dans leurs parcours d'insertion.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220321-lmc100001671483-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/03/2022
Retour Préfecture : 29/03/2022

La Région soutient, dans le cadre de l'appel à projet annuel PREVA'NA (Prévention et actions en Nouvelle-Aquitaine), les actions portées par les Missions Locales. Ainsi, en 2021, 20 Missions Locales ont été accompagnées par la Région dans leurs projets. Les actions santé/prévention éligibles sont toutes en lien ou inscrites dans le cadre d'un Contrat Local de Santé au regard des attendus du cahier des charges de l'appel à projets PREVA'NA.

Ces actions territoriales concernent en général soit :

- la mise en place et l'animation des Points Santé,
- la déclinaison territoriale d'actions thématiques en matière de prévention et promotion de la santé concernant la santé mentale, l'hygiène de vie, la nutrition, le parcours de santé, la vie affective et la vie sexuelle, le sport ou l'activité physique,
- la mise en place de relais d'écoute.

Sur la durée de l'accord-cadre, la Région envisage :

- de réfléchir à la définition d'un programme socle régional santé et prévention commun, concerté et partagé, avec l'objectif d'impliquer l'ensemble des Missions Locales,
- de réfléchir au co-financement du déploiement des points santé tels que définis par le réseau des Missions Locales et validés par l'Agence Régionale de Santé,
- d'inviter les Missions Locales à envisager des actions dans les domaines :
 - o de la santé mentale des jeunes,
 - o de l'activité physique et nutrition, dans le cadre du futur programme régional qui doit permettre à chaque jeune de bénéficier d'une heure d'activité physique par jour, les cibles de ce programme étant prioritairement les jeunes sédentaires et éloignés de l'activité physique,
 - o de la santé et environnement,
 - o du lien entre santé et numérique, afin d'avoir un accompagnement équitable sur l'ensemble du territoire régional et mettre en place des projets innovants (exemple : Escape Game).

➤ **L'accès au numérique**

La Région fait de l'inclusion numérique un chantier essentiel, vecteur d'intégration sociale afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.

En ce sens, la Région et les Missions Locales conviennent de poursuivre l'expérimentation « 18 000 pass numériques pour les jeunes » dans le cadre de l'appel à projets national dont la Région est lauréate, en partenariat avec 21 Missions Locales et 40 tiers-lieux (espaces de travail partagés) volontaires. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir, prendre en main et maîtriser des compétences numériques, près de chez eux, dans des lieux labellisés #APTIC.

➤ **L'engagement citoyen des jeunes via des missions de service civique**

Dans le cadre d'un appel à projets pour le développement du service civique, la Région soutient les Missions Locales qui peuvent agir pour aider les volontaires à double titre :

- informer les jeunes et les acteurs du dispositif service civique,
- accueillir des volontaires sur des missions s'inscrivant dans les thématiques privilégiées par la Région (gaspillage alimentaire, transition écologique,...)

Très engagé dans la promotion et la mise en œuvre de missions de service civique, le réseau des Missions Locales s'engage à contribuer, aux côtés de la Région, à développer des actions de partage des bonnes pratiques, de mutualisations d'acteurs, et d'autres initiatives pour l'information et la sensibilisation au dispositif.

Cette action répond notamment à l'une des ambitions de la feuille de route Néo Terra, « Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ».

➤ **Mobilité quotidienne des jeunes**

La capacité à se déplacer est un impératif pour satisfaire aux contraintes de la vie quotidienne (étudier, se former, travailler...) pour accéder aux services et aux loisirs. Autorité organisatrice des transports interurbains, la Région est attentive à faciliter, par son offre de services, les déplacements qui permettent, notamment, l'accès aux études, à la formation, et à l'emploi. Sur cette base, la Région, au titre de la nécessaire prise en compte collective des transitions environnementale et avec l'appui des Missions Locales, appuiera auprès des jeunes la promotion et la facilitation des mobilités « douces ». Cependant, dans un certain nombre de situations, en fonction du lieu de résidence mais aussi, parfois, dans l'exercice d'un métier, l'autonomie que permet la détention du permis B et d'un véhicule est un complément indispensable.

A ce titre l'aide régionale au permis B est très fortement mobilisée par les jeunes et les conseillers des Missions Locales qui les accompagnent. Entre 5500 et 6000 jeunes bénéficient chaque année du dispositif régional d'aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B qui a pour objectif d'aider les jeunes plus précaires (habitant notamment dans les territoires ruraux) qui s'engagent dans une insertion professionnelle, à financer leur permis de conduire.

Forts de ces acquis, la Région et le réseau des Missions Locales s'accordent pour :

- garantir un relai d'information auprès des conseillers et du public cible pour sécuriser davantage les parcours en amont des demandes d'aide financière (repérage des freins périphériques et orientation des jeunes vers les réponses les plus adaptées) et ce, tout au long du parcours « permis »,
- faciliter l'accompagnement individuel des jeunes qui le sollicitent pour accroître les chances de réussite. Les conditions liées à l'utilisation des données personnelles, partagées entre la Région et les Missions Locales, dans le cadre du RGPD, seront précisées dans les conventions annuelles signées avec chaque Mission Locale.

➤ **Mobilité internationale des jeunes**

La mobilité internationale est également un levier pour le développement des compétences et pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Ainsi, le dispositif « BAGAGES », piloté par la Région, se veut inclusif et permet à tout jeune néo-aquitain de 18 à 30 ans, inscrit en qualité de demandeur d'emploi, de réaliser un stage à l'étranger. Le projet « SESAME », Solution pour l'Engagement Solidaire, l'Autonomie, la Mobilité et l'Emploi des jeunes, permet

l'échange de jeunes volontaires pour effectuer une mission de service civique à l'international, entre la Région Nouvelle-Aquitaine et ses régions partenaires de coopération décentralisée.

La Région favorise également les mobilités collectives de jeunes autour de « chantiers » de solidarité internationale (ex : travaux de rénovation d'écoles, participation à des travaux agricoles, ...).

Par ailleurs, elle valorise à l'international l'expertise technique des Missions Locales à travers ses programmes de coopération et ceux de son partenaire Expertise France.

Il s'agira de renforcer une action dynamique en faveur de la mobilité internationale et européenne des jeunes néo-aquitains et autour des priorités suivantes :

- informer, conseiller et accompagner les jeunes les plus vulnérables pour saisir les opportunités de mobilités de stage à l'étranger ou de volontariat (service civique international, volontaire de solidarité internationale, etc..)
- coordonner les acteurs et les dispositifs qui, dans leurs territoires respectifs, contribuent à la réussite des parcours des bénéficiaires.

➤ **Logement**

L'accès au logement est un autre facteur déterminant pour faciliter le cheminement vers l'insertion professionnelle par la formation et l'emploi.

La Région Nouvelle Aquitaine mène depuis de nombreuses années une politique volontariste forte en matière de développement du logement pour les jeunes. Il s'agit là d'un volet essentiel pour lutter contre les inégalités et permettre à tous les jeunes de choisir librement leur avenir.

Il s'agira pour les parties de renforcer leurs partenariats pour répondre au mieux aux besoins des jeunes en matière d'habitat et d'accès à l'information sur ce sujet.

A cet effet la Région et le réseau des Missions Locales s'accordent pour promouvoir, dans l'ensemble des territoires, les dispositifs et mesures pour l'accès au logement des jeunes.

➤ **Aide alimentaire pour les jeunes les plus précaires**

Dans la continuité de sa stratégie d'accompagnement des jeunes, dont la vulnérabilité s'est accrue avec la crise sanitaire et économique, et afin de réduire les inégalités sociales, la Région a acté un plan d'aide au rebond Jeunesse pour lutter contre la précarité des jeunes, notamment par une aide alimentaire destinée aux 15-30 ans en situation de précarité (90 000 paniers-repas distribués en 2021).

Afin de toucher les publics dits « invisibles », des partenariats avec les associations recevant des jeunes, dont les Missions Locales, ont été noués.

En perspective, il s'agira entre la Région et les Missions Locales d'envisager les termes de la consolidation du réseau de lieux de distribution dans lequel les Missions Locales se sont montrées particulièrement actives.

Priorité 3 : Favoriser l'évolution et l'adaptation des modes d'intervention des missions locales dans les territoires

➤ L'observation pour comprendre et pour adapter les interventions

Les Missions Locales sont en prise avec les jeunes dans les bassins de vie au sein desquels elles se déploient. Elles sont ainsi en situation d'observer les caractéristiques des jeunes qu'elles accueillent et d'analyser la manière dont leurs attentes s'expriment. Le réseau des Missions Locales et la Région s'attacheront à partager leurs perceptions des besoins des jeunes et à concevoir ensemble les réponses adaptées. Dans ce cadre la Région portera intérêt aux modalités innovantes selon lesquelles les Missions Locales se projettent dans les territoires, singulièrement les plus ruraux, au contact des jeunes qui ne viennent pas spontanément les rencontrer et risquent de demeurer en périphérie des opportunités de formation et d'emploi.

Par ailleurs, grâce à leur appréhension des attentes des jeunes d'une part, mais aussi avec la connaissance des entreprises qu'elles cotoient dans les territoires, les Missions Locales ont vocation à contribuer activement à l'identification et à l'expression des besoins de formation, de manière à éclairer les évolutions du programme régional de formation professionnelle.

➤ La mobilisation des opportunités offertes par le développement des ressources numériques, sans exclure

Dans leurs registres respectifs, sur la durée de mise en œuvre du présent accord-cadre, la Région et le réseau des Missions Locales porteront une attention soutenue aux conséquences de la digitalisation croissante des services rendus, aux opportunités suggérées par les nouvelles ressources numériques, en veillant à en faire des leviers d'inclusion et de rapprochement plutôt que de nouveaux facteurs d'inégalité et d'éloignement.

A ce titre, dans le cadre de la feuille de route régionale « pour un numérique responsable », adoptée en octobre 2020, la Région s'est engagée à promouvoir un numérique responsable et inclusif auprès des jeunes, et notamment pour le public des 16-25 ans accompagnés par les Missions Locales.

Complémentairement, le renforcement des liens avec les tiers-lieux, dont plus de 300 ont été déployés en Nouvelle-Aquitaine avec le soutien de la Région, devra concourir à élargir le spectre des services accessibles pour la vie quotidienne et la vie professionnelle des jeunes dans l'ensemble des territoires.

➤ Le déploiement des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP)

Agissant dans l'ensemble des territoires, réunissant en leur sein ou autour d'elles de larges partenariats d'actions tournés vers les jeunes mais aussi impliquées dans la mise en œuvre des politiques publiques de formation et d'emploi, les Missions Locales ont une capacité à développer des projets adaptés aux configurations locales pour répondre aux besoins spécifiques identifiés. Pour la Région, les Missions Locales constitueront des relais et des points d'appui pour contribuer à répondre aux besoins des populations au plus près des spécificités territoriales.

Dans ce registre les Missions Locales seront de nouveau attendues en contribution au déploiement des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP) sur les métiers, les formations, l'emploi et la création d'activité pour, notamment, en faciliter l'accès à tous les publics.

Reconnues pour leurs capacités à conduire des projets et des partenariats, les Missions Locales continueront d'être partie prenantes des initiatives sollicitées par la Région dans le cadre des appels à projets porteurs d'innovations, dans les domaines de l'accès à la formation et de l'orientation notamment.

➤ **La professionnalisation des équipes des Missions Locales**

L'ARML porte une offre de service régionale mutualisée pour la professionnalisation des salariés des Missions Locales. La Région partage cette préoccupation que traduit le programme de professionnalisation des acteurs animé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, qu'elle cofinance avec l'Etat, et que sollicite le réseau des Missions Locales. En mouvement face aux évolutions des besoins sociaux, de la jeunesse en particulier, et des territoires, la Région et le réseau des Missions Locales veilleront à maintenir les conditions de l'adaptation et de l'évolution des compétences des professionnels des Missions Locales.

Article 3 - Déclinaison du partenariat dans le réseau

Le présent accord-cadre, s'inscrit en référence dans les conventions annuelles signées entre, d'une part, la Région, et, d'autre part, l'ARML et chaque Mission Locale de Nouvelle-Aquitaine.

Article 4 - Suivi de l'accord-cadre

L'accord-cadre fera l'objet d'une évaluation en continu pour, le cas échéant, selon la volonté des partenaires ou pour tenir compte des évolutions nécessaires et des nouvelles dispositions résultant d'évolutions législatives ou réglementaires, être modifiés par voie d'avenant.

A cet effet, la Région et le réseau des Missions Locales organiseront des instances de dialogue régulier afin de mesurer les avancées des objectifs au titre des 3 priorités partagées.

Le suivi et l'évaluation de l'activité de l'ARML, dans ses missions de coordination et d'animation du réseau des Missions Locales, seront basés sur :

- la production et publication des chiffres clés régionaux annuels de l'activité du réseau des Missions Locales sur la base de l'exploitation des données iMilo issues de l'entrepôt régional,
- la production du suivi quantitatif mensuel de l'activité des 43 Missions Locales sur la base de l'exploitation des données iMilo issues de l'entrepôt régional,
- un bilan annuel des activités d'animation déployées pour appuyer auprès des Missions Locales la diffusion des politiques régionales.

Complémentairement, la Région et l'ARML conviennent de poursuivre des travaux d'analyse dans le cadre de l'observatoire de la formation des jeunes mis en place

en 2021, afin de croiser les regards sur l'évolution des parcours de jeunes et d'analyser les trajectoires qui mènent vers l'insertion socio-professionnelle.

L'action des 43 Missions Locales en termes d'insertion professionnelle et sociale, ainsi que la qualité de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement qu'elles procurent aux jeunes, seront appréciés par la Région, notamment sur la base des indicateurs suivants :

- nombre de jeunes entrés en formation (dont dispositifs financés par la Région) / nombre de jeunes accompagnés,
- nombre de jeunes entrés en alternance / nombre de jeunes accompagnés,
- nombre de jeunes entrés en emploi (dont nombre de jeunes sortants de formations financées par la Région) / nombre de jeunes accompagnés.

Article 5 : Publicité

Les partenaires s'engagent dans leurs différentes communications à informer du partenariat qui les lie au titre du présent accord-cadre, en appui des actions du réseau des Missions Locales, pour la réussite des jeunes.

Fait en X exemplaires originaux à Bordeaux, le